

Favoriser l'accès au site emblématique du « Pic de La Garde » à pied.



Afin de limiter les désagréments (dégradation du chemin, stationnement gênant, sécurité vis à vis des promeneurs et habitants) liés à la circulation des véhicules sur la voie d'accès au site du Pic de La Garde, la zone de stationnement située à la Garde Sud a été réaménagée :

- Un panneau en lave émaillée a été installé sur l'aire de stationnement (à proximité du mur en pisé réalisé lors d'un chantier participatif en 2012)
- Un panneau « voie sans issue » a également été posé.

La réalisation a été confiée aux agents municipaux.

Ce réaménagement a pour objectif d'informer les visiteurs et de les inciter à emprunter le chemin à pied.

